

AR PREFECTURE

016-200054047-20160706-2016_07_06_20-DE
Reçu le 19/07/2016

- de zonage d'assainissement collectif tel que défini dans le document d'actualisation qui se limite aux zones desservies par le réseau existant et d'étendre le zonage d'assainissement non collectif au reste du territoire communal.

Monsieur le Maire propose également de lancer la procédure d'enquête publique après l'examen au cas par cas du projet par la DREAL et de demander à Madame le Président du Tribunal Administratif de Poitiers la désignation d'un Commissaire-Enquêteur.

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- d'approuve la nouvelle carte du zonage établie par le bureau d'études CEDDEC (voir carte jointe),
- d'autorise le Maire à adresser la demande d'examen au cas par cas à la DREAL,
- d'autorise le Maire à saisir Madame le Président du Tribunal Administratif de Poitiers afin de désigner un Commissaire-Enquêteur,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes les pièces s'y rapportant, et notamment l'arrêté municipal rendant publique la délimitation du zonage d'assainissement sur le territoire de la commune de Confolens.

Pour Extrait Conforme
En Mairie le 13 juillet 2016

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

